

Confirmant l'exception culturelle française, 13 milliards d'euros ont été mobilisés en faveur de la culture depuis le début de l'épidémie. Tout au long du quinquennat, les moyens alloués à la culture ont constamment augmenté pour atteindre une hausse inégalée : 507 millions d'euros en cinq ans (+15%) mettant en avant la priorité de notre majorité en faveur des politiques culturelles.

✓ Pour un accès à la culture à tous

- ✓ Grâce au **pass Culture** pour tous les jeunes dès 18 ans : 300 euros sont disponibles pendant 24 mois pour accéder à l'offre culturelle de leur territoire. **700 000 jeunes en ont déjà bénéficié**. Le dispositif va être étendu à tous les élèves de la 4^{ème} à la terminale dans les académies pilotes de Rennes et Versailles, avant une généralisation à toutes les académies en 2022.
- ✓ Grâce à **l'éducation artistique et culturelle (EAC)** : d'ici 2022, 100% des élèves doivent bénéficier de l'EAC de la maternelle jusqu'au lycée (cours artistiques et culturels tels que le chant, le dessin, la musique).
- ✓ Grâce à l'opération "**Été culturel**" : plus d'un million de personnes (surtout enfants et jeunes) habitant dans les quartiers défavorisés et les zones rurales ont pris part à des rencontres, des spectacles, des concerts, des visites, des ateliers de lecture, d'écriture, de création, etc.
- ✓ Grâce aux "**Micro-Folies**", musées numériques itinérants qui utilisent des technologies 3D et la réalité virtuelle. Objectif : 1 000 Micro-Folies sur le territoire d'ici 2022.
- ✓ Grâce à la préservation des **bibliothèques et à l'extension des horaires d'ouverture** : 400 bibliothèques ouvrent leurs portes 8h30 de plus par semaine (dimanche, soirée, semaine).
- ✓ Grâce à la **protection des librairies** en interdisant aux plateformes en ligne (Amazon, FNAC) de livrer gratuitement des livres. Elles devront également fixer le même prix pour les livres neufs que celui fixé par l'éditeur ou l'importateur.



✓ Un secteur culturel préservé durant la crise

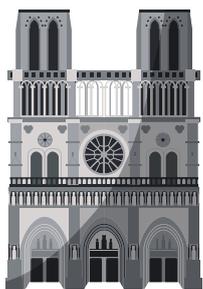
- ✓ Grâce à plus de **8 milliards d'euros d'aides** (activité partielle, fonds de solidarité, prêts garantis par l'État) et un **accompagnement des intermittents** du spectacle et de l'audiovisuel (indemnités, allocations et mise en œuvre d'une "année blanche" jusqu'en août 2021), des **artistes-auteurs** via un dispositif d'exonération de cotisations en fonction de leurs tranches de revenu et des **techniciens** via le Fonds d'urgence spécifique de solidarité.
- ✓ Grâce à une **enveloppe de 80 millions d'euros en faveur du spectacle vivant**, l'annulation de la taxe sur les entrées en salles pour les cinémas, **5 millions d'euros pour les éditeurs, les auteurs et les librairies** et au **fonds public de garantie des tournages** doté de 50 millions d'euros : 916 tournages ont eu lieu.

✓ Pour une meilleure régulation d'internet

- ✓ Grâce à la **protection des musiciens, réalisateurs de films et de séries contre le piratage** en créant deux nouvelles procédures judiciaires luttant contre les "sites miroirs" reprenant le contenu d'un site illégal dont le blocage a déjà été ordonné par la justice et contre les sites diffusant illégalement une compétition sportive. Nous avons créé un super régulateur, l'ARCOM (Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique), qui aura pour charge de surveiller les contenus audiovisuels et numériques.



✓ Pour la protection de notre patrimoine



- ✓ Grâce à la **conservation et la restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris** avec la création d'un établissement public chargé de mener les travaux et un suivi précis de l'utilisation de l'ensemble des dons.
- ✓ Grâce au **financement de la restauration des 87 cathédrales** (50 millions d'euros par an) pour garantir leur mise en sécurité à la suite des incendies de Notre-Dame de Paris et de la cathédrale de Nantes.
- ✓ Grâce à la **mise en place du Loto du patrimoine** permettant de financer la restauration de plus de 500 monuments en péril depuis sa mise en place.
- ✓ Grâce à la **création d'une Cité de la langue française au sein du Château de Villers-Cotterêts**, lequel a vocation de devenir un laboratoire de la francophonie d'ici 2022.



- ✓ Grâce à la **promotion des langues régionales** : la commune de résidence d'un enfant devra **prendre en charge le coût de sa scolarisation** dans une école privée d'une autre commune enseignant un cours de langue régionale (si la commune de résidence ne propose pas ce cours). Aussi, les **langues régionales pourront désormais être enseignées comme matières facultatives** dans les écoles maternelles et élémentaires, les collèges et les lycées dès qu'une convention aura été signée entre l'État et la région.
- ✓ Grâce à la **création du Centre national de la musique** consacré à l'ensemble de la filière musicale (composition, interprétation, production) dont la mission première est de valoriser le patrimoine musical français.

✓ Pour la modernisation et la protection de la presse

- ✓ Grâce à la **modernisation de la distribution de la presse** : les marchands de journaux peuvent désormais choisir les titres de journaux et de magazines qu'ils mettent en vente afin de répondre aux attentes de leur clientèle locale. Aussi, nous avons étendu le réseau des points de vente de journaux afin que chaque Français puisse avoir accès à l'information sur tout le territoire. Enfin, les kiosques numériques tels qu'ePresse, LeKiosk, SFR Presse, Apple News + doivent désormais proposer des titres d'information politique et générale.



Grâce à la **protection et le pluralisme de la presse en ligne face aux GAFAM (Facebook, Amazon, Google, Apple, Microsoft)**. Les recettes publicitaires de la presse s'élevaient à près de 5 milliards d'euros il y a 10 ans, pour tomber aujourd'hui à 2 milliards d'euros (80% sont désormais captées par les GAFAM). Notre groupe a donc proposé la création d'un **droit voisin = droit de propriété intellectuelle pour que les plateformes en ligne rémunèrent les producteurs pour les contenus qu'ils créent et que les GAFAM utilisent.**

✓ Et la télévision ?

- ✓ Nous avons réussi à **maintenir France 4**, chaîne du groupe France Télévisions entièrement consacrée à la jeunesse entre six heures et vingt heures avec une offre de spectacle vivant en soirée, dans le prolongement du succès de la chaîne éphémère Culturebox lancée en février 2021 par France Télévisions.
- ✓ Nous avons également assuré une **offre de proximité** (déploiement de matinales communes à France 3 et France Bleu), **culturelle** (lancement de Culture Prime en 2018 par l'ensemble des entreprises audiovisuelles publiques) et **ultramarine** (grâce au Pacte pour la visibilité des Outre-mer signé par France Télévisions en 2019).